

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le douze avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (17) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, RAFFALLI Muriel, CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, PACO dos SANTOS Sandrine.

Absents (6) : SOULLARD Sylvie, CERANI Rachel, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (0) :

Objet : Recherche de financement pour la mise en place des panneaux de rue et la numérotation dans le cadre du projet d'adressage de la Commune

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 17	Séance du 12 Avril 2023	Convocation le 07 Avril 2023
---------------------------------	------------------------	--	-------------------------	------------------------------

Pour : 17 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 07 décembre 2022, une délibération relative à l'adressage de la commune avait été adoptée.

L'étude d'attribution des noms ayant été approuvée, il y a lieu désormais d'acquiescer et d'installer les plaques de rue ainsi que la numérotation.

La signalétique respectera la toponymie en langue Corse.

Le coût de la mission est estimé à : 73 748,16 € hors taxes.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Adopte le plan de financement concernant la recherche de financement pour la mise en place des panneaux de rue et la numérotation dans le cadre du projet d'adressage de la Commune qu'il figure ci-dessous :

Coût de l'opération : 73 748,16 € (Hors Taxes)	
Financement	
Collectivité de Corse Comité des Massifs 80%	58 998,53 €
Commune Autofinancement 20%	14 749,63 €

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre des aides du comité des massifs.
- Autorise le Maire à procéder à la réalisation de cette opération sous réserve de l'obtention du financement et assure que la collectivité dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par le projet.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents, marchés publics et actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 12 avril 2023

Le Maire
Yannick CASTELLI

